

Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 20 août 2024, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté, conformément à l'article 93 de la *Loi 31 modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*, le projet de résolution autorisant le projet d'habitation décrit ci-après :

- *Projet d'habitation PH-2024-001 visant la construction d'une habitation multifamiliale de structure isolée de 6 étages et de 54 logements au 3475, chemin de Chambly (lot 5 627 347).*



2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet d'habitation aura lieu le 4 septembre 2024 à 18 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet d'habitation et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce projet d'habitation peut être consultée à l'adresse Internet suivante : [Règlements | Ville de Longueuil](#) ou en communiquant à l'adresse courriel greffe.co@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 27 août 2024.

Carole Leroux, assistante-greffière